



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question orale n° 1457

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) interroge M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation financière des hôpitaux français et plus particulièrement marnais ainsi que sur la réalisation du programme Hôpital 2007 concernant le rapprochement de l'hôpital sparnacien et la clinique Saint-Vincent. Les deux aspects de l'intervention sont profondément liés, car de la situation financière et du rapprochement des deux établissements précités dépend la pérennité d'un pôle de soins efficient pour notre bassin de vie. En premier lieu, le financement des hôpitaux qui a été décidé sur la base d'une progression de 3,6 % des dépenses d'assurance maladie en 2005 risque de placer les hôpitaux dans une situation critique sachant que la simple reconduction de leur activité en 2005 conduit à une augmentation mécanique de leur besoin de financement de plus de 5 %. En second lieu, l'évolution du rapprochement entre l'hôpital et la clinique Saint-Vincent à Épernay, rapprochement qui doit s'opérer dans le cadre du programme Hôpital 2007 est bien entendu conditionnée aux moyens financiers qui y seront alloués. En conséquence, il lui saurait gré de bien vouloir lui indiquer, d'une part, les mesures que le Gouvernement entend développer pour que les établissements hospitaliers soient en mesure d'assurer leurs activités de service public de santé et, d'autre part, de lui garantir que le financement du programme Hôpital 2007 pour Épernay sera bien respecté, de telle sorte que ce nouvel outil de santé publique soit réalisé dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

REALISATION DU PROGRAMME " HOPITAL 2007 " A ÉPERNAY DANS LA MARNE

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe-Armand Martin, pour exposer sa question, n° 1457.

M. Philippe-Armand Martin. Monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, ma question concerne la situation financière des hôpitaux français et plus particulièrement marnais, ainsi que le rapprochement, dans le cadre du programme " Hôpital 2007 ", de l'hôpital sparnacien et de la clinique Saint-Vincent,

Les deux aspects de mon intervention sont profondément liés car, comme je vous l'ai déjà indiqué, de la situation financière et du rapprochement des deux établissements précités dépend la pérennité d'un pôle de soins efficient pour notre bassin de vie.

J'appelle en premier lieu votre attention sur le financement des hôpitaux. Le fait qu'il ait été décidé sur la base d'une progression de 3,6 % des dépenses d'assurance maladie en 2005 risque de placer les hôpitaux dans une situation critique, la simple reconduction de leur activité en 2005 conduisant à une augmentation mécanique de plus de 5 % de leur besoin de financement. Cela engendre une certaine inquiétude au sein des établissements publics de santé, à laquelle vous ne manquerez pas, par votre réponse, monsieur le ministre, d'apporter des garanties.

Je tiens en second lieu à vous interpeller sur l'évolution du rapprochement entre l'hôpital et la clinique Saint-Vincent, à Épernay, qui doit s'opérer dans le cadre du programme " Hôpital 2007 ".

Sa réalisation dépend bien entendu des moyens financiers qui seront alloués. Le projet a été remanié

dernièrement afin d'en renforcer la cohérence. Ces attermoiements ne sont cependant pas sans éveiller des craintes chez les professionnels. En dépit des difficultés à concilier les intérêts de chacun, le projet revêt en effet une importance toute particulière pour notre bassin de vie, et l'ensemble des habitants est attaché à sa réalisation dans les meilleurs délais.

Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour permettre aux établissements publics hospitaliers d'assurer leurs activités de service public de santé ? Par ailleurs, pouvez-vous me garantir que le financement du programme " Hôpital 2007 " pour Épernay sera bien respecté ? Nous souhaitons tous en effet que ce nouvel outil de santé publique soit réalisé dans les meilleurs délais.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Je vous remercie, monsieur le député, pour votre question. J'y répondrai au nom de M. Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités.

La première partie de votre intervention concerne les moyens alloués chaque année aux hôpitaux français.

À ce sujet, je tiens à vous indiquer que les versements de l'assurance maladie aux établissements de santé se sont élevés en 2005 à près de 61 milliards d'euros, soit une progression de 4,6 % par rapport à l'année 2004. Le taux de progression de l'ONDAM est fixé à 3,44 % pour 2006, ce qui représente deux milliards d'euros supplémentaires pour les établissements de santé par rapport à 2005.

L'effort d'investissement est, quant à lui, poursuivi et développé : la tranche 2006 de l'action de relance de l'investissement engagée dans le cadre du plan " Hôpital 2007 " sur le plan national s'élèvera à 113 millions d'euros de crédits d'assurance maladie et à 100 millions d'euros de subventions du fonds de modernisation des établissements de santé, le FMESPP.

Comme vous le voyez, en 2006 comme en 2005, les moyens des établissements de santé progressent de manière significative. Il reste ensuite aux hôpitaux à apporter la preuve que chaque euro dépensé à l'hôpital est réellement utile à la santé. Le moyen de préserver un haut niveau de protection sociale dans notre pays est en effet de s'assurer que l'argent de l'assurance maladie est effectivement bien utilisé.

Je souhaite également vous rassurer sur la situation de l'hôpital d'Épernay et sur son rapprochement avec la clinique Saint-Vincent, opération très intéressante de rapprochement public-privé, qui bénéficie d'un consensus général à Épernay. Il s'agit de regrouper dans un pôle unique l'ensemble des compétences médicales et chirurgicales pour constituer un pôle de santé attractif.

Le financement prévu pour cette opération est important : la clinique bénéficiera d'une subvention du FMESPP à hauteur de 12 millions d'euros et l'hôpital d'un abondement de son budget d'exploitation correspondant à 15 millions d'euros de travaux. Le projet a une très grande importance sur le plan national, compte tenu des sommes engagées dans le cadre du programme " Hôpital 2007 ".

Le comité de pilotage, placé sous la présidence du maire d'Épernay, s'est réuni le 9 février dernier pour valider le projet d'implantation.

Quant au montage relatif à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, destiné à raccourcir les délais, il est en cours de validation. Les deux établissements souhaitent une organisation commune de la maîtrise d'ouvrage pour permettre une unité architecturale du projet.

À ce sujet, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que l'objectif défini par le nouveau calendrier est de commencer les travaux au plus tard au printemps 2007.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Armand Martin.

M. Philippe Armand Martin. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour cette réponse.

Les engagements dont vous avez fait état répondent à l'attente de nombreuses personnes soucieuses de conserver à proximité de leur domicile un pôle de santé qui associe tous les services permettant de répondre à tous les types d'interventions que les habitants de ce bassin de vie sont en droit d'attendre.

Je resterai moi aussi très vigilant sur ce dossier et je compte sur votre appui pour veiller au bon déroulement des opérations.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1457

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 février 2006, page 1953

Réponse publiée le : 1er mars 2006, page 1213

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 février 2006